

# ÉPINOCHÉ DU VAL D'ORGE

## Bulletin de commande de carte (année 2010)

Une assurance couvre le pêcheur pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de son activité de pêche, il est donc recommandé de remplir le plus complètement possible le présent bulletin.

Pour commander, il suffit d'imprimer un exemplaire du présent bulletin pour chaque pêcheur, de le compléter, et de l'envoyer par courrier affranchi au tarif en vigueur, accompagné d'une enveloppe timbrée pour le retour et d'un chèque du montant total de la commande (libellé au nom de « **Épinoche du Val d'Orge** ») à l'adresse suivante :

**Épinoche du Val d'Orge** 29, rue Dauvilliers 91290 - ARPAJON

### IDENTITE DU PÊCHEUR

NOM		Prénom	
Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone fixe		Téléphone mobile	
Adresse E-mail			
Numéro de Carte d'Identité Halieutique (si déjà possédée)			

### DETAIL DE LA COMMANDE

TYPE DE CARTE	A Payer
<b>Carte de pêche Interfédérale « Personne majeure » EHGO : 86 €</b> Elle permet de pêcher du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre avec 4 lignes au maximum, en 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie, y compris au lancer, au vif, au poisson mort, à la mouche, aux balances, et à la carpe de nuit aux endroits autorisés, sur le territoire des A.A.P.P.M.A. réciprocitaires de l'Essonne et des départements faisant partie de l'E.H.G.O. ou du C.H.I.	
<b>Carte de pêche réciprocitaires « Personne majeure » : 69 €</b> Elle permet de pêcher du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre avec 4 lignes au maximum, en 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie, y compris au lancer, au vif, au poisson mort, à la mouche, aux balances, et à la carpe de nuit aux endroits autorisés, sur le territoire des A.A.P.P.M.A. réciprocitaires de l'Essonne et de pouvoir accéder aux départements faisant partie de l'E.H.G.O. ou du C.H.I. en achetant en plus la vignette E.H.G.O. qui sera ensuite collée sur cette carte.	
<b>Carte réciprocitaires sans timbre : 40 €</b> Elle permet à un pêcheur ayant déjà une carte avec la vignette « Personne majeure 2010 » de pouvoir pratiquer tous modes de pêche, sur le territoire des A.A.P.P.M.A. réciprocitaires de l'Essonne et de pouvoir accéder aux départements faisant partie de l'E.H.G.O. ou du C.H.I. en achetant en plus la vignette E.H.G.O. qui sera ensuite collée sur cette carte.	
<b>Carte de pêche « Découverte » femme : 30 €</b> Elle permet aux femmes de plus de 18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année, de pouvoir pratiquer tous modes de pêche, en 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie, avec une seule ligne, et ceci du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Achetée à l' EVO (AAPPMA réciprocitaires), elle donne accès gratuitement à la pêche dans les AAPPMA réciprocitaires des départements adhérents à l'EHGO ou au CHI.	
<b>Carte de pêche « Découverte » jeune : 2 €</b> Elle permet aux jeunes de moins de 12 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année, de pouvoir pratiquer tous modes de pêche, en 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie, et ceci du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Achetée à l' E.V.O. (AAPPMA réciprocitaires), elle donne accès gratuitement à la pêche dans les AAPPMA réciprocitaires des départements adhérents à l'EHGO ou au CHI.	
<b>Carte de pêche « Personne mineure » : 10 €</b> Elle permet aux jeunes de plus de 12 ans mais de moins de 18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année, de pouvoir pratiquer tous modes de pêche, en 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie, et ceci du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Achetée à l' EVO (AAPPMA réciprocitaires), elle donne accès gratuitement à la pêche dans les A.A.P.P.M.A. réciprocitaires des départements adhérents à l'EHGO ou au CHI.	
<b>Vignette de réciprocité E.H.G.O. : 25 €</b>	
<b>Montant total à payer pour ce bulletin de commande</b>	

Date :

Signature :